



Mettray TENNIS

Cher adhérent,

Vous trouverez ci-dessous, les modalités d'inscription pour la saison 2020-2021

INSCRIPTION SAISON 2020-2021

QUAND ?

1/ Par envoi ou dépôt du dossier dès maintenant et tout l'été à Mme GREGOIRE Marie-Noëlle, 78, rue des Bourgetteries 37390 Mettray.

2/ Lors du forum des associations prévu le 5 septembre 2020. Celui-ci est davantage dédié aux nouveaux adhérents ce qui occasionne des délais d'attente plus ou moins longs.

Intérêt de s'inscrire avant le forum

- Eviter la file d'attente lors du forum
- Le nombre d'élèves étant limité à 6 par cours environ : les inscriptions se font par ordre d'arrivée des dossiers.
- La saison 2020 se terminant le 31 août 2020, toutes les compétitions postérieures à cette date (y compris tournois ou rencontres de corporation..) imposeront d'être détenteur (trice) de la licence 2021
- Toute inscription exige un délai de traitement administratif pouvant retarder l'obtention de la nouvelle licence et l'accès aux courts de tennis de la JSMT
- Plus vite la saison est préparée, plus vite les groupes sont constitués de façon cohérente pour commencer les cours (semaine 38 ou 39).

Constitution du dossier d'inscription

Tous les documents (fiches d'inscription, tarifs, questionnaire médical, règlements intérieur et de championnat) sont téléchargeables sur notre site : www.tennismettray.com

Un dossier complet est constitué des pièces suivantes :

- 1 fiche d'inscription (par personne) remplie, datée et signée
- 1 certificat médical ou attestation médicale (selon votre cas, détail au verso de la fiche d'inscription)
Attention : si le certificat médical que vous aviez auparavant remis date + 3 ans, vous devez impérativement fournir un nouveau certificat médical qui sera valable pour une période de 3 ans sous réserve des réponses au questionnaire à chaque année de renouvellement
- 1 photo d'identité (pour les nouveaux adhérents)
- Règlement par chèque à l'ordre de la « Jeunesse Sportive Mettray Tennis » :
 - 1 chèque du montant de la licence. Cette somme est entièrement reversée à la FFT
 - 1 chèque du montant de la cotisation avec possibilité de paiement en 3 fois maximum sans fraisLes tarifs de l'adhésion sont inchangés pour l'année sportive 2020-2021.

Cependant et compte tenu des conséquences de la crise sanitaire, les adhérents de la saison 2020 bénéficient d'une remise de 15% lors du renouvellement de l'adhésion pour la saison sportive 2020-2021.

Les avantages du parrainage sont également reconduits pour cette prochaine saison. Ainsi tout adhérent de la saison 2020 qui parraine une nouvelle inscription verra sa cotisation diminuée de 10 euros par nouvel adhérent (limitation à 3 personnes, soit – **30 euros**). Cette offre est valable jusqu'au 30 septembre 2020.

AVIS IMPORTANT :

A défaut de réception par le club de la fiche d'inscription + certificat médical (ou attestation) + règlement, la licence ne sera pas demandée auprès de la Fédération Française de Tennis. Nous vous rappelons que la licence est OBLIGATOIRE pour participer aux compétitions, accéder aux cours dispensés par nos enseignants et aux infrastructures. Pour des raisons de responsabilités, toute personne inscrite et n'ayant pas fourni l'intégralité des pièces au 1^{er} novembre 2020 peut se voir refuser l'accès aux cours.